ADRESSE

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ANGERS,

Sur les événemens du 10 Août 1792.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LÉGISLATEURS,

Vous qui, fidèles à vos devoirs, avez conſtamment voté dans l'Aſſemblée nationale pour la cauſe de la juſtice & de la raiſon, & qui loin d'abandonner lâchement votre poſte, venez de prendre, au milieu du tumulte des armes, & des dangers les plus imminens, les meſures les plus ſages pour ſauver l'Empire de l'anarchie & de l'eſclavage dont il étoit menacé par tant de machinations différentes, vous êtes inveſtis de toute la confiance nationale.

Le Conſeil général de la Commune d'Angers, pénétré des ſentimens que doivent inſpirer votre ſageſſe & votre courage, vous déclare qu'il vous ſoutiendra de tout ſon pouvoir, & qu'il fera exécuter

vos loix. Il vous annonce en-même-temps que non-seulement les citoyens de cette Commune, mais ceux du département entier de Maine-&-Loire sont animés du même esprit : jamais il ne s'est manifesté dans ce pays un amour aussi ardent pour la Liberté & l'Egalité, & une horreur aussi profonde pour les tyrans. Tout le monde s'est levé. Les Administrateurs veillent, & les autres citoyens, debout sur leurs armes & le sac sur le dos, n'attendent que le signal que vous leur aurez donné, pour voler par-tout où vous croirez leur présence nécessaire pour soutenir vos décrets, & faire triompher la cause populaire. Parlez, & nous marchons.

A la maison commune, le 13 Août de l'an 4^e. de la Liberté, & le 1^er de l'Egalité.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Suivent les signatures des Maire, Procureur de la Commune, Officiers Municipaux & Notables.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.